

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	8
- votants	12
- absents	5

Date de convocation :

**18/07/2024**

Date d'affichage :

**18/07/2024**

VOTE

- POUR	12
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 30/07/2024

Reçu en préfecture le 30/07/2024

Publié le

ID : 005-210501458-20240725-075\_2024-DE

Berger  
Levrault

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

Séance du jeudi 25 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juillet à 18 heures 30, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

**Présents** : Josiane ARNOUX – Thierry BAUD – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude GUET – Claude ALLAIRE – Eloïse RIBAIL

**Absents et représentés** : Isabelle DE COLOMBEL (a donné pouvoir à Monique JANIK) – Michel PRETI (a donné pouvoir à Claude ALLAIRE) – Daniel AUBERT (a donné pouvoir à Josiane ARNOUX) – Déborah BELIN (a donné pouvoir à Thierry BAUD)

**Absente** : Caroline DANGEL

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

### DELIBERATION N°075/2024 : MARCHE PUBLIC POUR LA FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON CHAUDE AU RESTAURANT SCOLAIRE DE L'ECOLE DE PONT DU FOSSE

Le contrat de fourniture de repas à la cantine scolaire venant à son terme, la commune a lancé une nouvelle consultation afin de choisir un prestataire.

Suite à l'appel public à concurrence, la commune a reçu une seule offre. Après analyse, il est apparu que cette dernière, présentée par l'Association Vacances Détente Sports Loisirs, Centre Le Brudou, 05260 St-Jean –St-Nicolas, répond aux critères de sélections définis dans le règlement de consultation.

A ce titre, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à souscrire au nom de la commune le marché, objet de la présente délibération, avec l'association attributaire à savoir l'Association Vacances Détente Sports Loisirs.

Celle-ci fournira les repas au restaurant scolaire de l'école de Pont du Fossé à partir du 2 septembre 2024 pour un an (renouvelable deux fois), facturés à la commune à un tarif unique et ferme sur cette même période de 4,86 € HT, soit 5,13 € TTC.

**Le Conseil Municipal délibère et décide :**

- ☞ **D'AUTORISER** le Maire à signer le marché public de fourniture de repas conclu avec l'Association Vacances Détente Sports Loisirs, sise Centre Le Brudou, 20 route de St-Jean, 05260 St-Jean-St-Nicolas, pour la période du 2 septembre 2024 au 31 août 2027, et ce pour un prix de repas à 4,86 € HT, soit 5,13 € TTC (révisable 1fois/an) ainsi que tout document ou avenant se référant au présent contrat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

**LE MAIRE,**  
**Rodolphe PAPET**



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

**30 JUL. 2024**